

Guide méthodologique pour la mise en place d'exercice sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Qu'est ce qu'un exercice ?

Un exercice de sécurité civile pour tester le Plan Communal de Sauvegarde est une simulation qui permet de vérifier l'efficacité des mesures de gestion de crise d'une commune

Il convient de mettre en pratique les procédures prévues, en évaluant les réponses des différents acteurs et en identifiant les améliorations à apporter pour renforcer la préparation et la réactivité face aux événements majeurs.

Vidéo de présentation d'un exercice
PCS :



Préambule

Introduction

La sécurité civile a pour objet notamment la protection des populations locales en cas d'urgence ou de catastrophe. La mise en place d'un exercice de sécurité civile est un moyen efficace de tester le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Définition d'un exercice

Un exercice de sécurité civile est une simulation organisée pour tester et évaluer l'efficacité du PCS d'une commune. Il permet de reproduire des situations d'urgence afin de mettre en pratique les procédures prévues dans le PCS et de vérifier leur fonctionnement.

Dans un premier temps, il a vocation à former en priorité les différents acteurs de la commune amenés à mettre en œuvre le PCS. L'entraînement, à travers notamment des mises en pratique, va leur permettre de se l'approprier.

Dans un second temps, il peut impliquer la mobilisation des services de secours, des acteurs locaux, des bénévoles et de la population, dans le but de tester la coordination des actions, les circuits de communication, la prise de décision et la réactivité face à un scénario de crise.

Lors de l'exercice, les différentes phases de gestion de crise, telles que l'alerte, l'évacuation, l'hébergement, la communication avec la population, sont mises en œuvre. Les performances, les points forts et les faiblesses du PCS sont ensuite évalués et des recommandations peuvent être formulées pour améliorer la préparation et la réactivité de la commune face aux situations d'urgence .

Objectif de ce guide

La planification et la coordination de l'exercice peuvent être complexes. Ce guide vous accompagnera à travers les différentes étapes nécessaires pour mettre en place un exercice de sécurité civile efficace pour tester votre PCS.

Document de référence

Ce guide est essentiellement rédigé sur la base du document du Ministère de l'Intérieur : « Plan Communal de Sauvegarde : les exercices ».

Par ailleurs, ce guide est une synthèse du guide national. Pour des informations supplémentaires ou plus complètes, nous vous invitons à consulter le document du Ministère de l'Intérieur :

Site du Ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Planification-et-exercices-de-Securite-civile>

Plan Communal de Sauvegarde : les exercices :

<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/73163/535192/file/memento%20exo%20PCS-1.pdf>

Sommaire

I-	Le cadre réglementaire	4
II-	Les principes d'un exercice	5
	Trois types d'exercices	5
	Trois phases pour un exercice	5
	Trois types de participants.....	5
	Exemples d'application	6
III-	Les étapes de mise en œuvre d'un exercice PCS	7
A)	Chronogramme des étapes	7
B)	Phase de préparation d'un exercice (4 mois).....	8
	Définir un groupe de travail (2 semaines)	8
	Définir le type d'exercice (3 semaines)	8
	Les modalités de l'exercice (1 mois et 2 semaines)	9
	Organiser l'évaluation de l'exercice (3 semaines)	10
	Rédiger une note d'organisation (2 semaines)	10
C)	Phase d'exercice (1 journée)	10
	Réaliser l'exercice (1 journée).....	10
D)	Phase post exercice : Le retour d'expérience (1 mois).....	11
	Le débriefing (20 minutes).....	11
	Synthèse (3 semaines)	11
	La réunion d'échanges (1 journée).....	11
G)	Phase complémentaire (3 semaines)	12
	Plan d'actions pour améliorer le PCS (3 semaines)	12
V-	Annexes	13
A)	Scénarii : Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)	13
B)	Scénarii : Alerte de la population	15
C)	Scénarii : Distribution d'eau potable	17

I- Le cadre réglementaire

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sont des documents élaborés par les municipalités pour faire face aux risques naturels et technologiques majeurs. Les PCS sont régis par le Code de la Sécurité Intérieure. Voici les principales réglementations concernant les PCS :

1. Code de la Sécurité Intérieure : Le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) est le principal texte législatif régissant les PCS. Les articles R. 731-1 à R. 731-20 détaillent les obligations des communes en matière d'élaboration, de mise à jour, de diffusion et de coordination des PCS.
2. Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : Cette loi fixe les principes de la sécurité civile en France et renforce les obligations des collectivités territoriales en matière de prévention des risques et de protection des populations. Elle définit également les modalités de coopération et de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des crises.
3. Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 : Ce décret fixe les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PCS. Il précise les étapes de la procédure d'élaboration du PCS, les acteurs impliqués, les modalités de diffusion et de révision.
4. Décret n° 2008-371 du 17 avril 2008 relatif à la gestion de crise : Ce décret fixe les règles de coordination et de gestion de crise en cas d'événements majeurs. Il précise notamment les missions et les responsabilités des différents acteurs impliqués dans la gestion de crise, les modalités d'organisation des cellules de crise et les procédures de communication et d'information de la population.
5. Instruction ministérielle du 24 octobre 2019 relative au guide ORSEC « Organisation territoriale de gestion de crise » qui vise à rappeler le rôle central du préfet en cas de crise de toute nature sur le territoire.
6. Circulaire du 10 mai 2010 : Cette circulaire précise les modalités de mise en place des PCS dans les communes. Elle définit les différentes étapes de la procédure d'élaboration du PCS, les rôles et responsabilités des différents acteurs, ainsi que les modalités de diffusion et de révision du PCS.
7. Arrêté du 13 octobre 2017 : Cet arrêté précise le contenu et les modalités d'élaboration des PCS. Il détaille les éléments obligatoires à intégrer dans le PCS, tels que la cartographie des zones à risques, les mesures d'alerte et d'information de la population, les plans d'évacuation, les plans d'actions, etc.
8. La loi dite « Matras » n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 : Cette loi élargit la liste des risques naturels qui oblige l'instauration d'un PCS, deux tiers des communes françaises sont maintenant concernés. Elle vient également développer les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS). L'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde est obligatoire dans tous les EPCI dès lors qu'une commune est soumise à un plan communal de sauvegarde.
9. Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours
10. Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure qui précise les modalités de réalisation et de mise en œuvre des PCS.

Les exercices de sécurité civile pour tester le PCS doivent être effectués tous les 5 ans (stipulé dans le Code de la Sécurité Intérieure).

II- Les principes d'un exercice

Trois types d'exercice

- Exercice de réflexion (étude de cas) :
 - o Situation sur table pour savoir comment agiraient les acteurs face à une crise potentielle.
 - o Permet de faire découvrir aux nouveaux agents le déroulement des différentes procédures et de les ajuster si besoin.
- Exercice partiel (technique) :
 - o Met en œuvre qu'une (ou plusieurs) partie du PCS.
 - o Permet d'évaluer le caractère opérationnel du PCS et le comportement des acteurs.
 - o Permet une estimation du temps de mise en place.
- Exercice général (terrain) :
 - o Met en œuvre l'intégralité du PCS et ses acteurs.
 - o Permet d'évaluer l'ensemble du PCS, ses acteurs et son déroulement au complet avec les acteurs extérieurs.

Trois phases pour un exercice

- La préparation :
 - o Base essentielle de l'exercice qui structure toute la simulation.
 - o Peut inclure une phase de formation des participants.
- La simulation :
 - o Se déroule selon ce qui a été définie à la préparation
 - o Ne doit pas s'égarer de ce qui était prévu.
- Le retour d'expérience :
 - o Clôture la simulation.
 - o Permet de tirer des enseignements et de mettre en place à l'avenir des améliorations pour le PCS.

Trois types de participants

- Les joueurs :
 - o Joue un rôle que les personnes devraient tenir en situation réelle.
 - o Ne doivent pas avoir participé à la préparation (fausse l'exercice sinon).
 - o Ils n'ont accès qu'à l'information qui les concerne.
 - o Il s'agit des personnes présentes dans le PCS que l'on souhaite évaluer.
- Les animateurs :
 - o Fixe les règles, les limites, fixe la chronologie de l'exercice et la durée.
 - o Se préoccupent des aspects pratiques et logistiques.
 - o Adaptent et contrôlent la simulation en fonction de la réaction et du comportement des joueurs.
 - o Peuvent être les correspondants incendie et secours, ainsi que des partenaires extérieurs
- Les évaluateurs :
 - o Observent et analysent le déroulement de l'exercice.
 - o Ne participent pas à l'animation, ils doivent être discrets.
 - o Ils ont connaissance un minimum de l'organisation du PCS et des objectifs de l'exercice,
 - o Ils disposent également d'une grille d'évaluation préalablement fournie.

Le but recherché est de déterminer un objectif général avec des objectifs secondaires que vous voulez atteindre. Ce sont ces objectifs qui détermineront la forme de l'exercice.

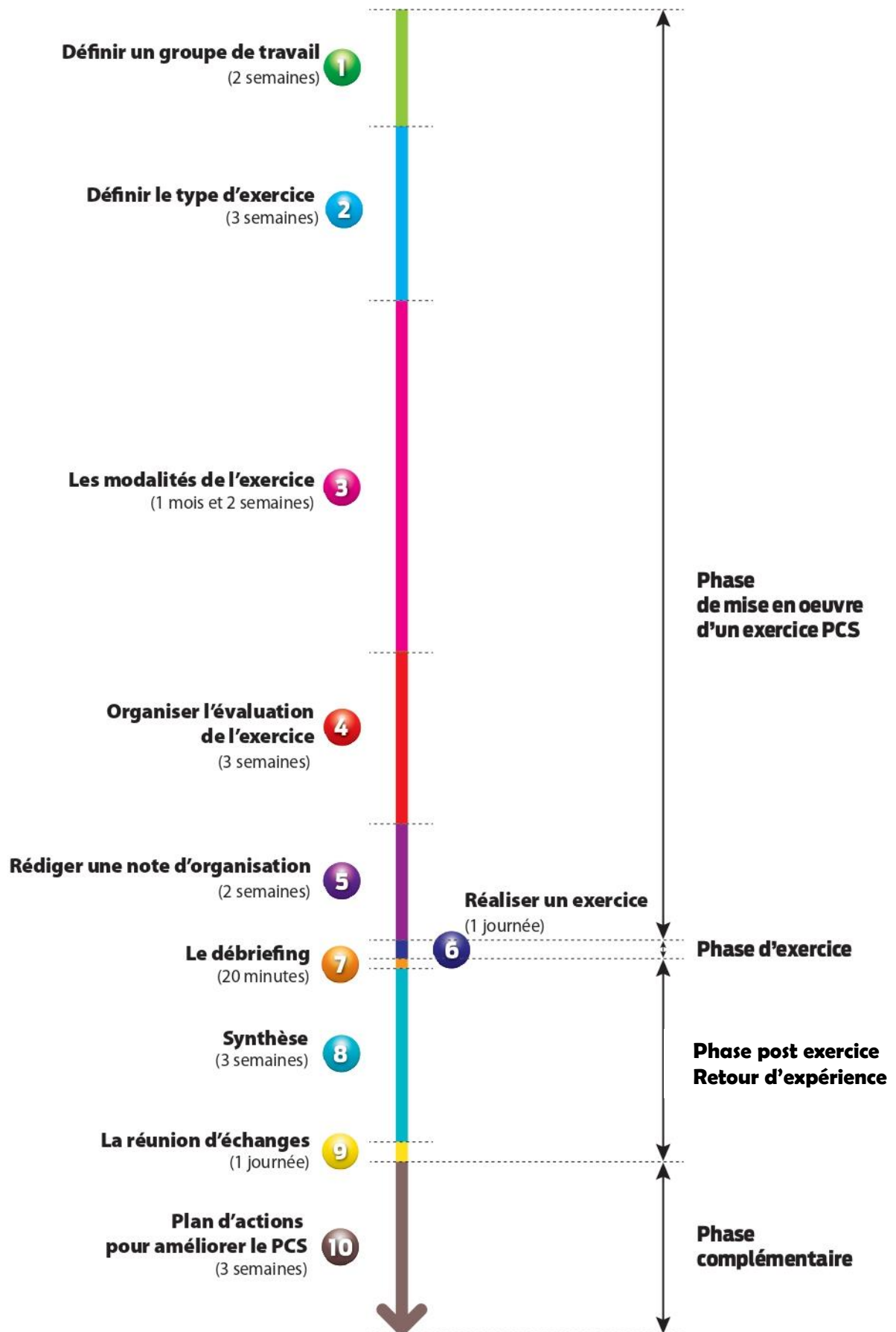
Exemples d'application

Le tableau suivant donne des exemples d'application en fonction du type d'exercice :

Type		Exemples
Etude de cas		<ul style="list-style-type: none"> 】 Faire réfléchir les participants pour élaborer le P.C.S. à partir de l'identification du risque majeur de la commune (aléa et enjeux). 】 Etudier un événement d'actualité qui s'est produit et voir si le P.C.S. de la commune aurait permis de le gérer. 】 Faire travailler des nouveaux agents de la commune sur un scénario issu du P.C.S. pour leur faire découvrir son organisation. 】 Faire réfléchir les participants pour modifier des procédures du P.C.S..
Exercices partiels	Test	<ul style="list-style-type: none"> 】 Mise en pratique de procédures ou dispositifs techniques très précis du P.C.S. : <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'alerte et la disponibilité de l'ensemble des intervenants au P.C.S., ◆ la mise en place d'un centre d'hébergement, ◆ la diffusion d'un message d'alerte à la population, ◆ le confinement d'une école, ◆ ...
	Exercice ne faisant jouer que le Poste de Commandement Communal (P.C.C.) appelé aussi de manière plus générale exercice de cadres ou d'état-major.	
	Exercice faisant jouer le Poste de Commandement Communal (P.C.C.) et des organismes externes à celui-ci (autres services de la commune ou autres acteurs : pompiers, préfecture) mais sans action de terrain appelé aussi de manière plus générale exercice de cadres complexe.	
Exercices généraux		<ul style="list-style-type: none"> 】 Exercice de terrain n'impliquant que les services de la commune avec la possibilité d'associer en plus : <ul style="list-style-type: none"> ◆ des organismes extérieurs à la commune (sapeurs-pompiers, forces de l'ordre, S.A.M.U., associations...), ◆ toute ou une partie de la population (quartier, certains établissements...).

Les exercices généraux étant compliqués à mettre en place à l'échelle d'une petite commune, on ne s'y attardera pas dans ce document. De plus, c'est la préfecture qui prendra la main sur ce type d'exercice généralement, donc l'organisation ne se fera pas par le maire.

Mettre en place un exercice pour tester le PCS en 10 étapes



III- Les étapes de mise en œuvre d'un exercice PCS

B) Phase de préparation d'un exercice (4 mois)

Définir un groupe de travail (2 semaines)

1

Le maire devra rassembler une équipe qu'il désignera pour mettre en place l'exercice. Ce groupe sera dirigé par le Correspondant Incendie et Secours (CIS) ou l'élu chargé de la sécurité au sein de la commune s'il n'y a pas de CIS.

Dans le cadre de l'organisation, le groupe devra définir 3 volets importants en amont de l'exercice :

- Le type d'exercice pour la simulation.
- Les conditions de sa réalisation.
- Les modalités de son évaluation.

Définir le type d'exercice (3 semaines)

La définition du type dépendra de plusieurs paramètres qui sont les suivants :

Tout d'abord, le premier paramètre est le type d'exercice qui aura été choisi. Ce choix doit être adapté à la commune, pour atteindre les objectifs et ne pas mettre en difficulté les participants.

- Le tableau suivant donne un ordre de grandeur en termes de moyens humains en fonction du type d'exercice :

2

Types		Joueurs	Préparation/animation	Moyens	Evaluation
Etude de cas		Quelques membres du P.C.S..	Un seul animateur.	Une salle de réunion.	L'animateur peut faire fonction d'évaluateur.
Exercices partiels	Test	Membres de la structure testée.	Un seul animateur, voire plusieurs.	Matériels nécessaires pour tester l'outil.	Un ou plusieurs évaluateurs*.
	P.C.C. seul	Membres du P.C.C..	Equipe restreinte.	La salle prévue pour le P.C.C..	Un ou plusieurs évaluateurs.
	P.C.C. + organismes extérieurs	Membres du P.C.C. et personnes des structures extérieures.	Equipe restreinte.	La salle du P.C.C. + autres moyens.	Plusieurs évaluateurs.
Exercices généraux		Ensemble des membres du P.C.S..	Equipe plus étoffée.	Moyens importants.	Plusieurs évaluateurs.

Ensuite, le groupe doit sélectionner les joueurs qui participeront à cet exercice (il peut se baser sur le tableau ci-dessus).

Après cela, un thème d'exercice doit être défini parmi les propositions suivantes :

- Evènement qui s'est déjà produit ou probable au regard des risques majeurs connus.
- Evènement ponctuel lié :
 - o à un risque diffus (non cartographié, ex : transport de matières dangereuses).
 - o à un risque courant impactant fortement la commune mais hors des sujets identifiés dans le PCS (ex : incendie important dans le centre-ville avec de nombreux résidents impactés).

Puis, le groupe fixera la date et l'heure de l'exercice en fonction de ses objectifs et des contraintes professionnelles des participants.

Pour finir, il définira les informations qui seront transmises (tenues, thème, jours, à qui, ...).

Avec l'ensemble de ces points, le groupe aura défini l'envergure de l'exercice et pourra passer à l'étape suivante concernant les conditions de réalisation.

Les modalités de l'exercice (1 mois et 2 semaines)

Cette étape vient préciser les conditions dans laquelle se déroulera l'exercice et sa durée.

La convention d'exercice :

- La rédaction de ce document devra contenir les règles et les limites de l'exercice :
 - o L'exercice sera-t-il totalement déroulé en temps réel ? Combien de temps durera-t-il ?
 - o Les joueurs sont-ils prévenus de leur mobilisation ? Arrivent-ils dans des délais normaux ? Sont-ils pré-positionnés ?
 - o La date et l'heure sont-elles réelles ou simulées ?
 - o Les joueurs utiliseront des numéros de téléphone réels ou fictifs (rôle du SDIS, Gendarmerie, ... Joué par les animateurs) ? Prévenir les acteurs extérieurs du déroulement de l'exercice en amont.
 - o Les moyens matériels sont-ils réellement déployés ou non ?
 - o La population est-elle associée ou non ?
- L'objectif de ce document est de créer un cadre qui sera ensuite transmis aux joueurs.

L'animation de l'exercice :

- L'animation doit rendre le scénario crédible et réaliste dans son déroulement.
 - o Les animateurs doivent rester dans leurs rôles durant l'exercice, ils doivent faire en sorte que les joueurs soient le plus immergés possible dans la situation.
 - o Cette animation doit permettre l'évaluation des objectifs retenus.

Mettre en place des fiches d'animations pour les animateurs :

- Timing (planning de transmission des informations).
- Le vecteur d'information qui sera utilisé :
 - o Voix,
 - o Téléphones,
 - o Radio...

Les évènements ou informations à donner :

- Les réactions attendues par les joueurs (ou par fonction).



Organiser l'évaluation de l'exercice (3 semaines)

L'évaluation est l'élément qui permettra l'amélioration du support par la suite, elle est donc importante à prévoir et à organiser.

Les évaluateurs peuvent être des acteurs extérieurs tels que le SDIS et la préfecture par exemple. Sinon, ils peuvent être des agents communaux non-concernés par l'exercice qui seront préparés en amont.

Il convient de mesurer l'atteinte des objectifs préalablement définis. En étant factuel, il s'agit de tirer les enseignements des actions sans porter de jugement de valeur sur les choix et comportements des joueurs.

Prendre en compte les éléments suivants :

4

- Le contexte. Le niveau d'exigence sera différent si ce n'est pas le premier exercice par exemple.
- La neutralité et le recul. En effet, il est difficile de faire part de son expérience dans un climat tendu et conflictuel.
- La légitimité. Sans ça, il n'y a pas de pertinence dans les observations.

Il est nécessaire de définir au préalable avec les évaluateurs leur positionnement dans l'exercice, ainsi que leur champ d'évaluation.

- La cellule de décision du Poste de Commandement Communal (PCC).
- La mise en place du périmètre de sécurité sur le terrain.
- L'ouverture du centre d'hébergement, d'un centre d'accueil et de regroupement (CARE)
- Etc...

Rédiger une note d'organisation (2 semaines)

Peu importe le type d'exercice, une note d'organisation devra être rédigée. Cette note contient les éléments nécessaires au bon déroulement de la situation.

5

Dans cette note, on doit (au moins) retrouver les 5 rubriques suivantes :

- Les éléments du contexte général.
- La convention d'exercice.
- La mise en situation.
- Le dossier d'animation.
- La (ou les) grille(s) d'évaluation(s).

C) Phase d'exercice (1 journée)

6

Réaliser l'exercice (1 journée)

Réaliser l'exercice conformément à tout ce qui a été prévu dans la phase de préparation. Il faut s'assurer que personne ne sorte de son rôle et que les évaluateurs ainsi que les animateurs soient particulièrement attentifs au déroulement de l'exercice.

D) Phase post exercice : Le retour d'expérience (1 mois)

Le débriefing (20 minutes)

7

Le débriefing est animé par le maire, l' élu référent de l'exercice, le chef de projet ou l'animateur principal, immédiatement après l'exercice avec l'ensemble des participants. Cette réunion doit être courte.

Le maire remercie l'ensemble des participants et leur donne une vision générale des principaux axes et objectifs réalisés lors de l'exercice. C'est un aspect important car certains joueurs n'ont pas pu tout voir.

Ce débriefing doit permettre aux joueurs de décrire leurs impressions personnelles et de donner la possibilité à l'ensemble des participants de rédiger un compte rendu. Elle permet également aux évaluateurs d'affiner leurs observations et de les partager.

Synthèse (3 semaines)

8

La synthèse reprend les propositions d'amélioration formulées par les participants lors du débriefing.

La synthèse doit faire apparaître les différents points suivants :

- Le rappel du scénario.
- Quelques éléments de chronologie.
- Les objectifs.
- Synthèse des observations, points forts, axes à améliorer.
- Des propositions d'amélioration (ajout de moyens logistiques)

La réunion d'échanges (1 journée)

9

- Cette réunion ne rassemble que les acteurs essentiels de l'exercice :
 - o Les principaux joueurs, l'organisateur de l'exercice/ auteur de la synthèse, le responsable du P.C.S., quelques évaluateurs, les personnes impliquées dans la mise en place des propositions d'amélioration.
- Les objectifs de cette réunion sont :
 - o De tirer les enseignements de l'exercice, de corriger ou d'adapter les procédures, d'identifier les besoins complémentaires.
- Elle doit, si possible, être réalisée peu de temps après l'exercice (délai ne dépassant pas deux mois) de manière à ce que ce dernier soit encore en mémoire.
- Les points suivants peuvent être abordés :
 - o Synthèse globale de l'exercice, en fonction des objectifs de départ et avec une chronologie sommaire des situations et actions menées.
 - o Synthèse des comptes rendus des évaluateurs.
 - o Points positifs à capitaliser, tant au niveau des moyens techniques, des compétences humaines ou d'organisation.
 - o Identifier les axes d'amélioration (actions correctives et préventives).

G) Phase complémentaire (3 semaines)

Plan d'actions pour améliorer le PCS (3 semaines)

A partir de la synthèse et de la réunion d'échange, la commune peut établir un plan d'action dans le temps pour améliorer son PCS.

10

Ce plan d'action reprendra les axes d'amélioration qui ont été émis dans la phase post exercice. Chacune des améliorations pourra être traitée avec le groupe qui a mis en place l'exercice, les éléments intéressants à prendre en compte pour faire évoluer le PCS seront débattus puis pris en compte pour modifier le support PCS.

Suite aux améliorations apportées, si nécessaire, il conviendra d'informer/de former les acteurs qui ont vu leur rôle impacter par ces évolutions.

De même, à l'issue du retour d'expérience, lorsqu'un manque d'efficacité est constaté sur certains aspects des missions attendues, il peut être mis en place un accompagnement afin de développer les compétences et ainsi d'éviter de reproduire les mêmes erreurs.

A titre d'exemple, il peut être prévu de la formation des acteurs du PCS, des rappels de procédures, de la modification de procédure (trop complexe ou non adaptée), des modifications dans le Poste de Commandement Communal (PCC) ... L'objectif étant de tendre à une amélioration du PCS et que les acteurs puissent se l'approprier au mieux.

Enfin, il est nécessaire de définir la programmation des prochains exercices, ainsi que leur format (partiel, complet...). En effet, il convient tous les 5 ans, de mettre à jour régulièrement le PCS en réalisant notamment son évaluation à travers un exercice (associer les secours publics et la population si possible).

V- Annexes

A) Scénario : Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

Rappel :

Cette annexe contribue à expliquer le déroulement d'un exercice, elle n'a pas vocation à se substituer au document présent, mais à le compléter.

Cette trame, volontairement détaillée dans ses phases, vise à ce que vous puissiez l'adapter à vos besoins ou à identifier les axes d'amélioration qu'il convient de travailler dans l'exercice. Vous pouvez vous l'approprier en l'utilisant comme outil de base (approche théorique du déroulé de l'exercice).

Titre de l'exercice : Simulation d'évacuation et d'utilisation d'un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE).

Objectifs de l'exercice :

- Évaluer l'efficacité du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cas d'évacuation d'urgence de la population.
- Tester la mise en place et l'utilisation d'un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE).
- Vérifier la coordination entre les différentes parties prenantes impliquées dans l'exercice.

Scénarii :

Un scénario de catastrophe naturelle (par exemple, une inondation ou un tremblement de terre) qui nécessite l'évacuation d'une partie de la population d'une commune. Le CARE désigné dans le PCS sera utilisé pour accueillir et soutenir les personnes évacuées.

Déroulement de l'exercice :

Phase 1 : Préparation

- 1) Annonce de l'exercice et rappel des objectifs.
- 2) Réunion préparatoire avec les différentes parties prenantes (autorités locales, services d'urgence, personnel du centre d'accueil, réserve communale de sécurité civile, etc.) pour clarifier les rôles et responsabilités de chacun.
- 3) Revue du PCS et du protocole d'évacuation.

Phase 2 : Activation du PCS

- 1) Simuler une alerte d'évacuation et activer le PCS.
- 2) Les autorités locales et les services d'urgence coordonnent l'évacuation des zones à risque vers le CARE.

Phase 3 : Installation du Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

- 1) Le personnel du CARE prépare les installations en fonction du nombre prévu de personnes évacuées.
- 2) Mise en place des services essentiels tels que la restauration, les soins médicaux de base, les installations sanitaires, etc.
- 3) Test des procédures d'enregistrement et d'orientation des personnes évacuées vers les différentes zones d'hébergement.
- 4) Activation de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Phase 4 : Arrivée et hébergement des personnes évacuées

- 1) Simuler l'arrivée des personnes évacuées au CARE.
- 2) Enregistrement des personnes et attribution des zones d'hébergement.
- 3) Simulation de la distribution des repas et des premiers soins si nécessaire.
- 4) Évaluation de l'efficacité des procédures de gestion des arrivées et de l'hébergement.

Phase 5 : Gestion du CARE

- 1) Simulation de différentes situations d'urgence (par exemple, une personne blessée, un besoin accru de nourriture, une panne d'électricité) pour tester la réactivité du personnel du centre.
- 2) Coordination avec les services externes (services médicaux, services sociaux, etc.) si nécessaire.
- 3) Vérification de la communication interne et externe pour tenir les personnes évacuées et les autorités informées de la situation.

Phase 6 : Fin de l'exercice

- 1) Réunion de débriefing pour discuter des points forts et des axes à améliorer.
- 2) Rédaction d'un rapport d'évaluation de l'exercice et diffusion aux parties prenantes concernées.

Phase 7 : Mise à jour du PCS

- 1) Mise en œuvre des mesures correctives et des actions définies.
- 2) Révision et mise à jour périodique du PCS en tenant compte des enseignements tirés de l'exercice.
- 3) Sensibilisation continue et formation des parties prenantes concernées pour maintenir leur niveau de préparation et renforcer leur capacité à faire face aux risques.

B) Scénario : Alerte de la population

Rappel :

Cette annexe contribue à expliquer le déroulement d'un exercice, elle n'a pas vocation à se substituer au document présent, mais à le compléter.

Cette trame, volontairement détaillée dans ses phases, vise à ce que vous puissiez l'adapter à vos besoins ou à identifier les axes d'amélioration qu'il convient de travailler dans l'exercice. Vous pouvez vous l'approprier en l'utilisant comme outil de base (approche théorique du déroulé de l'exercice).

Titre de l'exercice : Simulation d'alerte à la population et de communication d'urgence.

Objectifs de l'exercice :

- Évaluer l'efficacité du système d'alerte à la population en cas de situation d'urgence.
- Tester les procédures de communication d'urgence et transmission d'information à la population.
- Vérifier la coordination entre les différentes parties prenantes impliquées dans l'exercice.

Scénarii :

Un scénario où une situation d'urgence (par exemple, une tempête violente, un incendie majeur, ou une menace terroriste) nécessite une alerte à la population afin de garantir la sécurité et la préparation des citoyens.

Déroulement de l'exercice :

Phase 1 : Préparation

- 1) Annonce de l'exercice et rappel des objectifs.
- 2) Réunion préparatoire avec les différentes parties prenantes (autorités locales, services d'urgence, médias locaux, etc.) pour clarifier les rôles et responsabilités de chacun.
- 3) Revue des procédures d'alerte à la population, des canaux de communication disponibles et des messages d'urgence.

Phase 2 : Activation du système d'alerte à la population

- 1) Simuler la détection d'une situation d'urgence nécessitant une alerte à la population.
- 2) Activation des différents canaux d'alerte disponibles tels que les sirènes, les messages d'urgence sur les médias locaux, les applications mobiles, FR-Alert, etc.
- 3) Vérification de la bonne réception des alertes par la population.
- 4) Activation de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Phase 3 : Communication d'urgence et information d'information à la population

- 1) Simuler la communication des informations d'urgence à la population.
- 2) Diffusion des consignes de sécurité, des recommandations et des instructions à suivre.
- 3) Utilisation des différents canaux de communication pour informer la population (médias locaux, réseaux sociaux, sites web, etc.).
- 4) Simulation de la gestion des questions et demandes d'informations des citoyens.

Phase 4 : Gestion des informations en temps réel

- 1) Simulation de l'évolution de la situation d'urgence en temps réel.
- 2) Mise à jour régulière des informations diffusées aux citoyens.
- 3) Coordination avec les services d'urgence pour obtenir les dernières informations sur la situation.

Phase 5 : Évaluation de la réaction des citoyens

- 1) Collecte des retours et des réactions des citoyens concernant l'alerte et les informations reçues.
- 2) Évaluation de la compréhension des consignes de sécurité et de la réactivité des citoyens.
- 3) Analyse des éventuels problèmes de communication ou de compréhension.

Phase 6 : Fin de l'exercice

- 3) Réunion de débriefing pour discuter des points forts et des points à améliorer.
- 4) Identification des mesures correctives et des actions à entreprendre pour renforcer le système d'alerte à la population et la communication d'urgence.
- 5) Rédaction d'un rapport d'évaluation de l'exercice et diffusion aux parties prenantes concernées.

Phase 7 : Mise à jour du PCS

- 4) Mise en œuvre des mesures correctives et des actions définies.
- 5) Révision et mise à jour périodiques du PCS en tenant compte des enseignements tirés de l'exercice.
- 6) Sensibilisation continue et formation des parties prenantes concernées pour maintenir leur niveau de préparation et renforcer leur capacité à faire face aux risques.

C) Scénario : Distribution d'eau potable

Rappel :

Cette annexe contribue à expliquer le déroulement d'un exercice, elle n'a pas vocation à se substituer au document présent, mais à le compléter.

Cette trame, volontairement détaillée dans ses phases, vise à ce que vous puissiez l'adapter à vos besoins ou à identifier les axes d'amélioration qu'il convient de travailler dans l'exercice. Vous pouvez vous l'approprier en l'utilisant comme outil de base (approche théorique du déroulé de l'exercice).

Titre de l'exercice : Simulation de la distribution d'eau potable en cas de situation d'urgence.

Objectifs de l'exercice :

- Évaluer l'efficacité du plan de distribution d'eau potable en cas de crise.
- Tester les procédures de coordination, de logistique et de communication liées à la distribution d'eau potable.
- Vérifier la capacité à répondre aux besoins en eau potable de la population affectée.

Scénarii :

Un scénario où une catastrophe naturelle (par exemple, un tremblement de terre, une inondation ou une tempête) a endommagé les infrastructures d'approvisionnement en eau potable d'une population, nécessitant la mise en place d'un plan de distribution d'eau d'urgence.

Déroulement de l'exercice :

Phase 1 : Préparation

- 1) Annonce de l'exercice et rappel des objectifs.
- 2) Réunion préparatoire avec les différentes parties prenantes (autorités locales, services d'urgence, fournisseurs d'eau, réserve communale de sécurité civile, etc.) pour clarifier les rôles et responsabilités de chacun.
- 3) Revue du plan de distribution d'eau potable d'urgence et des procédures logistiques.

Phase 2 : Activation du plan de distribution d'eau potable

- 1) Simuler l'activation du plan de distribution d'eau potable suite à la détection de la situation d'urgence.
- 2) Coordination des ressources nécessaires à la mise en place du plan (camion-citerne, réservoirs d'eau, points de distribution, etc.). Identification des partenaires distributeur d'eau.
- 3) Activation des canaux de communication pour informer la population de la disponibilité des points de distribution.
- 4) Activation de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Phase 3 : Mise en place des points de distribution d'eau potable

- 1) Identification et mise en place des sites de distribution d'eau potable, en tenant compte de l'accessibilité pour la population affectée.
- 2) Installation des infrastructures nécessaires (réservoirs, pompes, dispositifs de sécurité, etc.).
- 3) Formation des équipes chargées de la distribution d'eau potable.

Phase 4 : Distribution d'eau potable

- 1) Simulation de l'arrivée des résidents affectés aux points de distribution.
- 2) Enregistrement des bénéficiaires et évaluation de leurs besoins en eau potable.
- 3) Distribution de l'eau potable conformément aux protocoles établis.
- 4) Collecte des données sur la quantité d'eau distribuée et les personnes servies.

Phase 5 : Gestion des problèmes et ajustements

- 1) Simulation de différentes situations problématiques (par exemple, augmentation du nombre de personnes affectées, pénurie d'eau, incidents techniques) pour tester la réactivité des équipes de distribution d'eau.
- 2) Coordination avec les services d'urgence pour résoudre les problèmes techniques ou logistiques.
- 3) Évaluation continue de la quantité d'eau disponible, des besoins en ravitaillement et des ajustements nécessaires.

Phase 6 : Fin de l'exercice

- 1) Réunion de débriefing pour discuter des points forts et des points à améliorer.
- 2) Identification des mesures correctives et des actions à entreprendre

Phase 7 : Mise à jour du PCS

- 1) Mise en œuvre des mesures correctives et des actions définies.
- 2) Révision et mise à jour périodique du PCS en tenant compte des enseignements tirés de l'exercice.
- 3) Sensibilisation continue et formation des parties prenantes concernées pour maintenir leur niveau de préparation et renforcer leur capacité à faire face aux risques.